

La crise de l'eau potable : Guadeloupe

Une crise chronique de la distribution d'eau potable, aggravée par la sécheresse de 2026



I. État des lieux : une crise avérée de l'eau potable

Depuis une douzaine d'années, la Guadeloupe fait face à un effondrement progressif de son système de distribution d'eau potable et d'assainissement. Les coupures liées à des pannes, des casses de canalisations ou des pénuries se succèdent, tout comme les interdictions ponctuelles de consommer l'eau du robinet pour cause de turbidité ou de pollution, et la fermeture de plages en raison de déversements d'eaux usées.

L'année 2026 n'a apporté aucune accalmie : les communiqués d'interruption du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) se sont multipliés dans la quasi-totalité des communes de l'archipel — Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Saint-François, Le Gosier, Anse-Bertrand — pour des causes allant du niveau bas des réservoirs aux pannes de surpresseurs, en passant par des ruptures de canalisations. Une casse survenue en février 2026 au rond-point de Miquel a par exemple perturbé l'approvisionnement de plusieurs secteurs des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

Un déficit pluviométrique marqué a par ailleurs contraint le SMGEAG, à l'été 2026, à demander aux usagers de limiter leur consommation, avec des distributions d'urgence de bouteilles d'eau dans certains quartiers de Pointe-à-Pitre. La Grande-Terre, fortement dépendante des cours d'eau de Basse-Terre pour son approvisionnement, a vu ses débits chuter en dessous de la normale, mettant sous tension les infrastructures de transfert entre les deux îles principales de l'archipel.

Cette situation n'est pas nouvelle : dès 2023, un ministre des Outre-mer avait fixé un ultimatum au 30 juin pour le rétablissement de l'eau sur l'ensemble du territoire, sans que la situation ne se règle durablement. Des parlementaires guadeloupéens continuent d'alerter le gouvernement sur des

communes comme Le Gosier, où des habitants sont restés privés d'eau plus d'un mois d'affilée, une situation qualifiée d'intolérable au regard de ses répercussions sanitaires, sociales et économiques.

Chiffres clés

- Le réseau ne distribue que 45 % de l'eau produite, le reste se perdant dans des canalisations vétustes (Observatoire local de l'eau).
- Plus de 40 000 foyers ont été privés d'eau après le passage de la tempête Fiona, une partie durablement.
- Le SMGEAG accuse un déficit de fonctionnement chronique estimé entre 30 et 40 millions d'euros pour 2026.

II. Causes de la crise

La crise résulte de la conjonction de plusieurs facteurs structurels. Le réseau de distribution, ancien et sous-entretenu, subit des pertes en eau considérables du fait de fuites massives sur des canalisations vétustes. La gouvernance du service, longtemps fragmentée entre de multiples opérateurs, a été réorganisée depuis 2023 autour du SMGEAG, mais celui-ci reste confronté à une situation financière dégradée qui freine les investissements de rénovation.

À ces difficultés structurelles s'ajoute une vulnérabilité climatique croissante : la Grande-Terre dépend largement des cours d'eau de Basse-Terre pour son approvisionnement, et les épisodes de déficit pluviométrique, de plus en plus fréquents, réduisent les débits disponibles et mettent sous tension les infrastructures de transfert entre les deux îles.

Les pouvoirs publics eux-mêmes reconnaissent la part de responsabilité collective dans cette situation : lors du Congrès des élus de juin 2026, le préfet de Guadeloupe a rappelé que l'État « n'a pas vocation à se retirer de ce dossier », tout en soulignant les limites de son intervention seule face à l'ampleur des besoins de reconstruction du réseau, estimés à plusieurs centaines de millions d'euros.

Ces facteurs locaux s'inscrivent enfin dans un contexte climatique régional plus large : les épisodes de sécheresse touchent désormais l'ensemble des Antilles françaises avec une fréquence accrue, comme le montre la situation comparable observée en Martinique, ce qui appelle une approche coordonnée de la ressource en eau à l'échelle de l'arc antillais.

- Vétusté et sous-investissement du réseau (fuites, casses répétées).
- Déficit financier chronique du gestionnaire SMGEAG.
- Dépendance aux ressources superficielles, sensibles à la sécheresse.
- Gouvernance longtemps éclatée entre collectivités et opérateurs avant 2023.

III. Conséquences

Les coupures répétées et les « tours d'eau » pèsent lourdement sur la vie quotidienne des ménages, en particulier dans les communes les plus touchées comme Le Gosier, les Abymes ou Anse-Bertrand, où certains foyers ont été privés d'eau pendant plusieurs semaines. Les épisodes de turbidité ou de pollution génèrent également des risques sanitaires directs et contraignent régulièrement à des restrictions de consommation ou à la fermeture de zones de baignade.

Sur le plan social, la situation a nourri une contestation croissante : recours gracieux auprès du préfet, saisines potentielles du tribunal administratif, et mobilisation politique aboutissant à un Congrès des élus consacré entièrement à la crise de l'eau en juin 2026. Les foyers les plus précaires sont particulièrement exposés, devant parfois recourir à l'achat d'eau en bouteille pour compenser les coupures.

Les conséquences économiques touchent aussi les collectivités, contraintes de financer des mesures d'urgence (distribution de bouteilles, citernes), et des secteurs comme le tourisme ou l'agriculture, sensibles à la fiabilité de l'approvisionnement. La récurrence des incidents fragilise enfin la confiance de la population envers les opérateurs publics de l'eau.

Au niveau institutionnel, cette défiance s'est traduite par des interpellations répétées du gouvernement à l'Assemblée nationale, plusieurs parlementaires ayant interrogé le ministère des Outre-mer sur l'effectivité du plan Orsec « eau potable » censé garantir un service minimal en cas de crise majeure, notamment après le passage de phénomènes cycloniques.

IV. Réponses, initiatives et perspectives

Plusieurs plans structurants sont en cours de déploiement. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), lancé en janvier 2023, vise à améliorer la connaissance et la gestion des réseaux. Il s'articule avec le Plan d'Action Priorisé (PAP) 2024-2027, doté de 320 millions d'euros financés par l'État, la Région, le Département et le SMGEAG, dont l'objectif est de sortir 50 000

habitants des tours d'eau. La Région Guadeloupe indique avoir déjà mobilisé plus de 226 millions d'euros depuis 2018 en faveur des travaux d'infrastructure.

Réunis en congrès le 24 juin 2026, les élus de Guadeloupe ont voté quatre résolutions demandant à l'État une opération d'intérêt national pour reconstruire les réseaux, tandis que le Département s'est engagé à mobiliser 150 millions d'euros supplémentaires sur quatre ans pour accélérer la réparation des fuites, avec un objectif de 10 000 fuites réparées par an à l'horizon 2027. Un « chèque eau » pour les foyers précaires, une tarification sociale et l'installation de citernes dans les écoles complètent ce dispositif.

Cette dynamique, portée conjointement par l'État, les collectivités et le SMGEAG, ouvre des perspectives concrètes pour des solutions complémentaires et décentralisées de production d'eau potable — micro-unités de production, citernes de secours, dispositifs de secours en milieu scolaire — en appoint d'un réseau dont la remise à niveau complète prendra plusieurs années.

Le président du conseil départemental, Guy Losbar, a annoncé de premières améliorations attendues sous six mois après le Congrès de juin 2026, tandis que les acteurs locaux appellent à une vigilance continue pour que les engagements financiers annoncés se traduisent effectivement par une baisse durable du nombre de coupures constatées sur le terrain.

Sources

La 1ère Guadeloupe, « Crise de l'eau en Guadeloupe : comment en sommes-nous arrivés là ? », juin 2026.

L'Info Durable, « Crise de l'eau en Guadeloupe : les élus votent un plan d'urgence et sollicitent l'État », juin 2026.

ETV Guadeloupe, « Eau potable en Guadeloupe : une nouvelle feuille de route face à une crise persistante », juin 2026.

SMGEAG, communiqués officiels, 2026 ; *GJG*, « Crise de l'eau en Guadeloupe : causes, impacts et solutions », février 2026.

La 1ère, « Guadeloupe : coupures d'eau et restrictions face au déficit pluviométrique », juillet 2026.

Assemblée nationale, questions écrites n° 6850 et n° 211 sur la crise de l'eau en Guadeloupe.